

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Valence, le 19 octobre 2009

Le Conseil général de la Drôme a voté sa DM2 portant le Budget Principal à plus de 751 M d'euros

Lundi 19 octobre 2009, le Conseil général de la Drôme s'est réuni pour le vote de la DM Scolaire et de la Décision Modificative n°2. Cette séance permet à l'Exécutif de faire évoluer les prévisions budgétaires et d'engager de nouvelles actions. Celles-ci s'inscrivent dans la politique volontariste du Département pour développer la Drôme au service des drômois.

En ouverture de séance, Didier Guillaume, Président du Conseil général a émis sa grande inquiétude sur la fiscalité des collectivités locales, dans le cadre de la réforme qui est actuellement à l'étude. Dans cette perspective, il a décidé, comme de nombreux autres conseils généraux de France réunis récemment à Clermont-Ferrand, de repousser les deux prochaines étapes du Budget 2010, les Orientations Budgétaires et le Budget Principal. Ces deux séances seront programmées dans le premier trimestre 2010 et ce afin d'avoir une meilleure visibilité sur la Contribution Economique Territoriale qui devrait remplacer la Taxe Professionnelle.

Cette DM2 procède à des redéploiements de crédits de paiement d'opérations programmées, qui ne pourront se réaliser, au profit d'autres opérations qui avancent plus vite que prévues, à l'inscription de dépenses nouvelles et à des régularisations de crédits. Elle se caractérise notamment par :

- une chute des droits de mutation (-2,5M€)

rappel: BP 2009 : 39 M€, après DM 2: 31 M€

baisse prévisionnelle CA 2008 (47 M€) / CA 2009 (- 33%)

- des dépenses sociales qui explosent (+6,5M€)

hausse structurelle des allocations versées (personnes âgées, personnes handicapées)

hausse conjoncturelle liée à la crise (RMI / RSA)

crédits supplémentaires :

→ RMI/RSA : 0,5M€ en vue d'une augmentation des bénéficiaires (9% de jeunes sont d'ores et déjà inscrits).

→ Allocation Personnalisée d'Autonomie : 0,6M€ pour la dotation globale payée aux établissements pour personnes âgées.

→ Prestation de Compensation du Handicap : 2,5M€ en vue des dossiers à traiter.

→ Enfance-famille : 1,8M€ dont 930 000€ pour la rémunération des assistants familiaux.

- **des compléments de crédits et des aides nouvelles** : Agriculture : 148 695 € (plan sharka, salon tech&bio, opérations « manger mieux, manger bio », colloque sur l'introduction des produits bio en restauration scolaire), Opération de Renouvellement Urbain (ORU) de Valence (4 000 000 €), Economie : 1 915 711 € (principalement pour le soutien à l'investissement productif des PME), Routes : 1 806 681€, Gestion de l'eau : 1 069 800 €.

La DM2 est de - 5 853 000€ en CP (crédits de paiement), ce qui portera le budget 2009 du Département à 751 291 000€ .

▪ **DM SCOLAIRE**

Objectifs : maintenir les dotations aux taux de 2009 et poursuivre l'harmonisation des tarifs de restauration

Rentrée 2009 - 2010 : 24 146 élèves (18 340 dans le public et 5 806 dans le privé), BP 2009 politiques éducatives : 53,4 M€ dont 22,9 M€ en investissement, 20 M€ en fonctionnement, 1 M€ pour le Top Dép'Art, 9,5 M€ en masse salariale.

Collèges publics – Dotations annuelles de fonctionnement

Les lois de décentralisation ont confié la compétence « collèges » aux départements. Il revient ainsi à l'Assemblée départementale d'allouer une dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics afin d'assurer la prise en charge des dépenses courantes.

→ Pour 2010, la dotation de fonctionnement pour les 18340 collégiens s'élève à 3 456 171,62 € répartis entre les 37 collèges publics du département, soit une dotation moyenne par élève de 188,45 € qui a été maintenue par rapport à l'année 2009

→ Par ailleurs, le Département a la charge de l'acquisition et du renouvellement du matériel et du mobilier des collèges publics. A ce titre, il leur attribue une dotation annuelle d'équipement qui représente une enveloppe de 159 000 € pour 2010.

Collèges privés – Dotations annuelles de fonctionnement

→ Pour 2010, les 14 collèges privés de la Drôme recevront une dotation de fonctionnement de 197,67€ par élèves soit 1 147 672€. La dotation par élèves a été maintenue à son niveau de 2009 tout comme celle des collèges publics

→ De plus, le Département participe à l'acquisition d'équipement informatique pour les collèges privés. Ainsi pour 2009, 7 collèges privés ont reçu 5 000€ chacun pour acheter du matériel informatique à usage pédagogique.

Restauration scolaire : étape 2 de l'harmonisation de la tarification des cantines

Le Département compte 37 collèges et assume la responsabilité de la restauration scolaire de 29 collèges publics et de 2 cités mixtes. Il accueille plus de 13 000 pensionnaires ou demi-pensionnaires auxquels sont servis 1 700 000 repas par an. La tarification pratiquée dans chaque établissement fait état d'une grande disparité à cause des modes d'approvisionnement et de fabrication des repas. Dans le cadre de la loi de 2004 et du décret de 2006, le Département a maintenant l'obligation de fixer les tarifs des restaurants scolaires des collèges.

L'objectif est d'harmoniser les tarifs en mettant en place une tarification « sociale » intégrant la notion de quotient familial. L'amorce d'un travail plus équitable entre les établissements a été engagé. Les établissements dont les tarifs sont inférieurs au tarif cible seront autorisés à augmenter

de 3 % maximum le prix du ticket. Les établissements dont les tarifs sont supérieurs au tarif cible ne les augmenteront pas. (3,20 € : prix moyen d'un repas facturé aux familles, 8,50 € : coût réel d'un repas pour le Département).

▪ **AIDES DÉPARTEMENTALES / DM2**

Social : augmentation des dépenses et mis en œuvre du RSA

Dans le cadre de sa politique sociale, le département a voté des crédits de fonctionnement supplémentaires d'un montant de 6,5M€ :

→ RMI/RSA : 0,5M€ en vue d'une augmentation des bénéficiaires (9% de jeunes sont d'ores et déjà inscrits). Pour la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active, le Département de la Drôme a signé des conventions avec ses partenaires. Ces conventions ont pour but de fixer l'organisation du dispositif, le rôle que chacun y joue et les modalités de financement.

→ Allocation Personnalisée d'Autonomie : 0,6M€ pour la dotation globale payée aux établissements pour personnes âgées.

→ Prestation de Compensation du Handicap : 2,5M€ en vue des dossiers à traiter.

→ Enfance-famille : 1,8M€ dont 930 000€ pour la rémunération des assistants familiaux.

Nouveau Schéma départemental Enfance Famille Santé 2009-2013

Le nouveau schéma départemental enfance famille santé 2009-2013 intègre la réforme de la protection de l'enfance de mars 2007, qui confie au Département un rôle pivot dans la protection des enfants en danger.

Il a pour une ambition de mieux répondre aux besoins de prévention et de protection de l'enfance, par l'amélioration de la qualité des services et des prestations rendues et une évaluation constante de sa mise en œuvre.

Ce document, élaboré de façon participative dans une démarche partenariale (Département, Etat, Caisse d'allocations familiales, 22 associations partenaires) est destiné à offrir les perspectives d'actions pour les 5 prochaines années. Il intervient dans un contexte marqué par une dégradation de la situation économique, sociale et sanitaire, qui entraîne une sollicitation de plus en plus importante de l'aide sociale à l'enfance, et de la protection maternelle et infantile.

L'enjeu principal pour les années à venir est de conforter le cadre familial en intervenant le plus précocement possible auprès des Drômois en difficulté.

Ce schéma est constitué de 6 orientations stratégiques :

- 1. Soutenir tous les parents** (répondre à la diversité des situations familiales)
- 2. Prévenir et traiter les situations de danger** (la prévention comme outil de détection précoce des enfants en difficulté)
- 3. Offrir aux mineurs protégés et à leur famille une prise en charge adaptée** (mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et de sa famille)
- 4. Associer davantage les usagers par un renouvellement des pratiques professionnelles** (l'évaluation comme outil d'amélioration de la qualité)
- 5. Favoriser l'accès de tous à la santé** (garantir la logique de proximité et de service au public)
- 6. Organiser une gouvernance innovante du schéma** (organiser un pilotage des actions au niveau technique et politique).

Ces 6 orientations sont déclinées en 65 actions. Par exemple : développement des réseaux périnataux, mise en place de la cellule de recueil des informations préoccupantes, création du document unique de suivi de l'enfant, création de l'observatoire départemental de l'enfance, mise en place d'instances politiques d'élaboration, de mise en place et de suivi des projets (les CLEFS - Commissions locales enfance familles santé), etc.

Aménagement et développement local : ORU de Valence

Parce que le logement est au cœur de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire, le Département en a fait une priorité. Il est ainsi prévu le soutien aux projets de renouvellement urbain. Après Romans et Pierrelatte, le Département accompagne l'Opération de Renouvellement Urbain de Valence (2009-2013). Ce projet, d'un budget global de 113 M€, permettra la création d'un nouveau quartier mixte en matière d'habitat sur les quartiers de Valence-le-Haut. Le Département interviendra sur 3 volets pour un montant global de 4 222 000 € :

- opérations de démolition,
- construction de logements d'insertion de tous types,
- équipements et aménagements d'espaces publics.

Gestion de l'eau : nouveaux investissements

→ Afin de pouvoir prendre en charge de nouveaux projets en eau potable et assainissement sur les communes de Saint Martin d'Août, Saint Sauveur en Diois, Gigors et Lozeron, une autorisation de paiement de 1M€ a été votée.

→ 18 800€ ont été alloués pour le financement de l'étude de protection contre les inondations des habitations de la basse Vallée de la Berre.

Économie : augmentation des dispositifs d'aide aux entreprises

Le Département de la Drôme a voté une augmentation de l'enveloppe d'aide aux entreprises de 1 915 711€ pour des opérations d'aide à l'immobilier, de soutien aux industries agroalimentaires et de soutien à l'investissement productif des PME. Pour cette dernière disposition, le Département a augmenté les crédits de 1 442 183€.

Agriculture

- 1^{er} colloque national Manger Mieux Manger Bio en restauration collective

Leader en agriculture biologique et précurseur dans la démarche d'introduction de produits bio dans les restaurants scolaires, le Département a été sollicité par le réseau Idéal pour organiser le 1^{er} colloque national Manger Mieux Manger Bio en restauration collective. Ces rencontres destinées à tous les décideurs publics et privés se dérouleront les 8 et 9 décembre 2009 à l'Hôtel du Département. Un budget de 42 800 € est affecté à cette opération qui s'inscrit dans une démarche permettant de positionner le Département comme Centre de Ressources en agriculture biologique.

- Favoriser la conversion à l'agriculture biologique

Le Département devient co-financeur des diagnostics de conversion à l'agriculture biologique. Un montant de 10 000 € est versé à la Chambre d'Agriculture portant sur 40 diagnostics. Une opération permettant d'accompagner la dynamique de conversion sur le territoire et de maintenir la Drôme dans son avance en terme de nombre d'exploitations bio.

- Point de vente collectif du Valentin

Une aide de 2 6420 € a été accordée à ce projet. Il s'agit de créer un véritable outil pédagogique unique pour tous les élèves et apprenants du site du Valentin doublé d'un outil de valorisation des produits locaux. L'ouverture du magasin est prévue pour fin 2009 début 2010.

- Soutenir la filière Petit Épeautre

Le Département accompagne, sur 4 ans, la filière Petit Épeautre qui fait l'objet d'un Programme Intégré de Développement Agricole de la Région. 15 335 € ont été alloués à deux bénéficiaires.